

## Un taux exceptionnel en 2012 !

**3,375%**  
nets  
garantis\*

sur le fonds en €uros en 2012 pour un versement investi à 25% minimum en unités de compte.

**Pour tous versements effectués entre le 1er et le 28/02/2012**

\* Règles d'attribution des taux de Participation aux Bénéfices garantis, nets de frais de gestion mais hors prélèvements sociaux, pour les souscriptions et versements libres effectués entre le 1<sup>er</sup> et le 28/02/2012

L'offre de taux de participation aux bénéfices garanti, de 3.375% (ci après « le taux ») s'applique prorata temporis sur une période démarrant au jour de l'investissement effectif du versement jusqu'au 31 décembre 2012.

La compagnie s'autorise à arrêter (ou modifier) la campagne à tout moment, sans motif ni préavis et avec effet immédiat. Dans ce cas, toute offre acceptée mais dont le bulletin de souscription et le règlement ne seront pas parvenus à la compagnie, pourra être refusée. Les opérations avec effet de levier sont refusées par la compagnie.

Pour le fonds Eurossima, dans le cadre de rachat partiel sur la part euro ou unités de compte ou d'arbitrage des unités de compte vers le fonds euro portant la part en unités de compte à un niveau inférieur à 25%, le taux de participation aux bénéfices garanti ne sera pas servi au souscripteur, seul le taux de participation aux bénéfices déterminé par l'assureur en fin d'année sera attribué sur le fonds euro prorata temporis. La participation aux bénéfices garantie tombe donc en cas de rachat partiel ou arbitrage UC vers Euro, portant la part UC à un niveau inférieur à 25%.

En cas de rachat total ou de décès en cours d'année, le fonds Euro du contrat sera valorisé au taux minimum garanti déterminé en début d'année. En cas de non respect des autres conditions ci-dessous, seul le taux de participation aux bénéfices non garanti s'appliquera au fonds Euro du contrat.

Le taux de participation aux bénéfices garanti est attribué net de frais de gestion mais hors prélèvements sociaux, aux conditions que :

- le contrat ne soit pas dénoué par rachat ou décès au 31 décembre 2012,
- aucun rachat partiel autre que des rachats partiels programmés ne soit intervenu avant le 31 décembre 2012,
- les éventuels rachats partiels programmés, mis en place obligatoirement sur le fonds Euro, représentent un montant inférieur ou égal à 5% annuel du versement sur le fonds Euro
- les éventuels arbitrages n'augmentent pas la part du versement investie sur le fonds Euro Eurossima (hors variation des valeurs liquidatives des unités de compte).

Une question, une hésitation ?  
Appelez-nous au 01 47 20 92 36

mes-placementsVie  
Contrat individuel d'assurance sur la vie libellé  
en unités de compte et/ou en euros  
**BULLETIN DE VERSEMENTS LIBRES**

CODES PRODUITS :  
Durée Viagère : P5461  
Durée Déterminée : P5462

NUMERO DU CONTRAT : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

**SOUSCRIPTEUR / ASSURÉ**

Je soussigné(e) M.  Mme  Mlle

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : | | | | | | | | | | | | | | | |

A : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_

**CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ASSURÉ**

Je soussigné(e) M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : | | | | | | | | | | | | | | | |

A : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_

**VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE** (Tout versement en espèces est exclu.)

Jeffectue un **versement libre complémentaire** de : \_\_\_\_\_ € (minimum de 1 000 €)

en lettres : \_\_\_\_\_

Mode de règlement :  par virement (joindre obligatoirement une copie de l'ordre de virement) sur le compte N° 30003 03391 00050010117 43 de **e-cie vie** ouvert dans les livres de La Société Générale.

par chèque ci-joint N° \_\_\_\_\_ établi à l'ordre de **e-cie vie** et tiré sur le compte du Souscripteur ouvert auprès de la banque : \_\_\_\_\_

**AFFECTATION DU VERSEMENT**

Répartition selon les supports sélectionnés ci-dessous:

Répartition identique au précédent versement

Libellés et codes ISIN des supports	Montants affectés (Minimum de 50 € par support)
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %
_____	€ _____ %

**SIGNATURES**

Je reconnais avoir reçu les notices d'information financière (prospectus et notice AMF) des unités de compte, sélectionnées dans le présent Bulletin, et pris connaissance de leurs principales caractéristiques. **Les notices d'information financière (prospectus et notice AMF) des unités de compte présentes au Bulletin sont disponibles sur simple demande auprès de mon Courtier, notamment sur le site <http://www.mes-placementsvie.com>, ou via le site Internet des sociétés de gestion.**

**Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à e-cie vie - 11 boulevard Haussmann - 75311 Paris Cedex 09 - Tél. 01 58 38 58 00. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de mon contrat, notamment à mon Courtier. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Souscripteur / Assuré

Co-Souscripteur / Co-Assuré

## DOSSIER CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

Ce document de recueil d'informations a pour but de permettre à votre interlocuteur commercial et à votre assureur de se conformer à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Cette lutte est de la responsabilité de chacun d'entre nous : celle des organismes financiers comme celle de leurs clients.

Dans ce cadre, le législateur a placé au centre des obligations des organismes financiers le principe de « connaissance du client » et la nécessité de faire preuve de vigilance à l'égard de l'ensemble de leurs clientèles en fonction du niveau d'exposition au risque de blanchiment et de financement du terrorisme que présente chaque situation.

Nous vous remercions de remplir ce document, et lorsque nécessaire, les annexes jointes, afin de garantir la prise en charge de votre dossier. La conservation des informations et des documents que nous recueillons dans ce cadre est réalisée de façon à en assurer la confidentialité et l'intégrité.

Votre interlocuteur commercial se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

### Information sur l'annexe Co-contractant : à remplir en cas de co-souscription

#### Données complémentaires :

Celles-ci sont destinées à renseigner la rubrique « Activité professionnelle » du paragraphe 10 « Identité de la personne physique contractante ».

- Liste des codes CSP
- Liste des codes NAF

**CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ EST INDISPENSABLE  
À LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOSSIER**

#### e-cie vie

Société appartenant au Groupe Generali  
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances  
Société Anonyme au capital de 62 362 780 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances  
440 315 612 RCS Paris

#### Siège Social

7/9 boulevard Haussmann  
75009 Paris

#### Generali Vie

Société appartenant au Groupe Generali  
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances  
Société anonyme au capital de 285 863 760 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances  
602 062 481 RCS Paris

#### Siège social

11 boulevard Haussmann  
75009 Paris



## 13 - Origine des fonds affectés à l'opération

Renseigner les dates et/ou montants correspondants aux rubriques cochées

Nature	Date	Montant affecté à l'opération
<input type="checkbox"/> Épargne		_____
<input type="checkbox"/> Revenus		_____
<input type="checkbox"/> Héritage	_____	_____
<input type="checkbox"/> Donation	_____	_____
<input type="checkbox"/> Cession d'actifs		
<input type="checkbox"/> Mobiliers	_____	_____
<input type="checkbox"/> Immobiliers	_____	_____
<input type="checkbox"/> Professionnels	_____	_____
<input type="checkbox"/> Autres (préciser) _____	_____	_____
<input type="checkbox"/> Gains au jeu (justificatif obligatoire)	_____	_____
<input type="checkbox"/> Autres (préciser) _____ (justificatif obligatoire)	_____	_____
<b>TOTAL</b>		_____

## 14 - Type de versement et objectifs du versement

### 140 - TYPE DE VERSEMENT

- Souscription nouvelle
- Versement supplémentaire sur contrat N° \_\_\_\_\_
- Montant annualisé du versement périodique ou du versement programmé \_\_\_\_\_ €
- Montant de la prime unique ou du versement libre \_\_\_\_\_ €

### 141 - OBJECTIFS DU VERSEMENT (cocher un ou plusieurs objectifs)

- Transmettre un capital à mes héritiers ou à des tiers
- Constituer un capital à horizon de plus de 8 ans
- Financer un projet futur
- Disposer de revenus complémentaires

## 15 - Moyen de paiement

La prime est-elle payée par débit du compte bancaire du souscripteur :

- OUI                       NON compléter l'annexe "Instrument de paiement"

L'instrument de paiement émane-t-il d'un établissement de crédit situé sur le territoire français :

- OUI                       NON compléter l'annexe "Instrument de paiement"

Clause CNIL (Article L 561-45 du Code monétaire et financier) :

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre dossier notamment dans le cadre de l'application des dispositions des articles L 561-5 à L 561-23 du Code monétaire et financier. À défaut, votre demande de souscription ou de versement ne pourra pas être prise en compte. Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés, 8 rue Vivienne - 75002 Paris.

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je reconnais avoir été informé que celles-ci sont obligatoires. Par ailleurs, j'autorise l'intermédiaire d'assurance à communiquer à l'assureur en application des articles L 561-7 et L 561-8 du Code monétaire et financier, toutes les informations pertinentes pour l'exercice des diligences énoncées à l'article L 561-6 du Code monétaire et financier. Les données recueillies pourront faire l'objet de transmission à des tiers autorisés et à d'autres sociétés du groupe Generali.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du Client

e-cie vie

Société appartenant au Groupe Generali  
 immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances  
 Société Anonyme au capital de 62 362 780 euros  
 Entreprise régie par le Code des assurances - 440 315 612 RCS Paris  
 Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris



## Codes CSP

- 10 - Agriculteurs exploitants
- 21 - Artisans
- 22 - Commerçants et Assimilés
- 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 - Professions libérales
- 33 - Cadres de la Fonction publique
- 34 - Professeurs, professions scientifiques
- 35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 - Instituteurs et assimilés
- 43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 - Clergé, religieux
- 45 - Professions Intermédiaires administratives de la Fonction publique
- 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 - Techniciens
- 48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 - Employés civils et agents de service de la Fonction publique
- 53 - Policiers et militaires
- 54 - Employés administratifs d'entreprise
- 55 - Employés de commerce
- 56 - Personnels des services directs aux particuliers
- 61 - Ouvriers qualifiés
- 66 - Ouvriers non qualifiés
- 69 - Ouvriers agricoles
- 71 - Anciens agriculteurs exploitants
- 72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 - Anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 - Anciens employés et ouvriers
- 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 - Autres personnes sans activité professionnelle
- 99 - Non renseigné (Inconnu ou sans objet)

## Codes NAF

- A - Agriculture, sylviculture et pêche
- B - Industries extractives
- C - Industrie manufacturière
- D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- E - Production et distribution d'eau assainissement, gestion des déchets et dépollution
- F - Construction
- G - Commerce réparation d'automobiles et de motocycles
- H - Transports et entreposage
- I - Hébergement et restauration
- J - Information et communication
- K - Activités financières et d'assurance
- L - Activités immobilières
- M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N - Activités de services administratifs et de soutien
- O - Administration publique
- P - Enseignement
- Q - Santé humaine et action sociale
- R - Arts, spectacles et activités récréatives
- S - Autres activités de services
- T - Activités des ménages en tant qu'employeurs activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- U - Activités extra-territoriales





# Lutte contre le blanchiment de capitaux : Les réponses à vos questions



Le portail du ministère de l'Économie,  
des Finances et de l'Industrie

## 1 - Pourquoi mon banquier ou mon assureur me réclame-t-il des données personnelles avant l'ouverture de mon compte ou la souscription de mon contrat d'assurance ainsi que pendant son fonctionnement ?

- Parce que mon banquier et mon assureur participent à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
- La réglementation <sup>1</sup> les oblige, à ce titre, à avoir une connaissance actualisée de tous leurs clients et à suivre leurs opérations. Le non-respect de ces obligations les expose à une responsabilité disciplinaire, voire pénale.

## 2 - Quels éléments d'information à caractère personnel doit collecter mon banquier ou mon assureur, conformément à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ?

- Mon banquier ou mon assureur doit m'identifier et connaître mon adresse actuelle ;
- Il doit disposer d'éléments d'information de nature économique (les revenus, l'activité professionnelle et le patrimoine) nécessaires pour s'assurer de la cohérence de mes opérations ; ces éléments d'information doivent être mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution de ma situation personnelle ;
- Il peut solliciter des explications et des éléments d'information supplémentaires en cas d'opération particulière ou d'un montant relativement élevé (par exemple, vente/achat d'un bien immobilier, acte de donation ou de caution, dépôt ou retrait important d'espèces, versement de dividendes, etc.)

## 3 - Quelles sont mes obligations dans ce cadre ?

- Je dois présenter un document d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titres de séjour d'étranger, livret de circulation) et fournir un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphone, etc.) ;
- Je dois déclarer mon activité professionnelle, mes ressources et, le cas échéant, mon patrimoine ;
- Je dois préciser le montant et la nature des opérations particulières que je sollicite, et être en mesure de justifier de l'origine et/ou de la destination des fonds ;
- À défaut de fournir ces éléments, je m'expose au refus du professionnel d'ouvrir le compte ou de conclure le contrat, voire à la fermeture de mon compte<sup>2</sup>.

## 4 - Quelles sont mes garanties ?

- Je dois être informé par mon banquier ou mon assureur que ces informations sont utilisées dans le seul cadre de la gestion de mon dossier, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Ces données ne font pas l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale, sauf à ce que j'y ai donné mon accord préalable<sup>3</sup> ;
- Je dispose d'un droit d'accès aux données personnelles me concernant mentionnées ci-dessus et d'un droit de rectification ou de mise à jour des données inexactes ou obsolètes ;
- En cas de doute sur le bien-fondé des demandes d'informations, je peux saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) de toute demande de renseignement.

1 - Articles L. 561-5 et L. 561-6, R. 561-5 à R. 561-8, R. 561-11 et R. 561-12 du code monétaire et financier

2 - Articles L. 561-8 et R. 561-14 du code monétaire et financier

3 - Ce principe d'absence de traitement à des fins de prospection commerciale est sans préjudice du droit d'opposition sans frais garanti par l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.